

ANNEXE 2 : MONTANTS PLAFONDS LEGAUX PAR CADRES D'EMPLOIS

Les plafonds des groupes de fonction n'indiquent pas les plafonds spécifiques des agents bénéficiaires d'un logement pour nécessité absolue de service. Ils sont néanmoins opposables aux agents concernés

FILIERE - Cadre d'emplois	Catégorie hiérarchique	Corps d'équivalence de l'Etat	Groupes	IFSE		CIA
				Montant maximal brut annuel à titre indicatif	Montant maximal brut mensuel à titre indicatif	Montant maximal brut annuel à titre indicatif
ADMINISTRATIVE						
Administrateurs territoriaux	A	Administrateurs civils	Groupe 1	49 980 €	4 165 €	8 820 €
			Groupe 2	46 920 €	3 910 €	8 280 €
			Groupe 3	42 330 €	3 528 €	7 470 €
Attachés territoriaux	A	Attachés d'administration de l'Etat	Groupe 1	36 210 €	3 018 €	6 390 €
			Groupe 2	32 130 €	2 678 €	5 670 €
			Groupe 3	25 500 €	2 125 €	4 500 €
			Groupe 4	20 400 €	1 700 €	3 600 €
Rédacteurs territoriaux	B	Secrétaires administratifs des administrations de l'Etat	Groupe 1	17 480 €	1 457 €	2 380 €
			Groupe 2	16 015 €	1 335 €	2 185 €
			Groupe 3	14 650 €	1 221 €	1 995 €
Adjointes administratifs territoriaux	C	Adjointes administratifs des administrations de l'Etat	Groupe 1	11 340 €	945 €	1 260 €
			Groupe 2	10 800 €	900 €	1 200 €
TECHNIQUE						
Ingénieurs en chef territoriaux	A	Ingénieurs de ponts, des eaux et des forêts	Groupe 1	57 120 €	4 760 €	10 080 €
			Groupe 2	49 980 €	4 165 €	8 820 €
			Groupe 3	46 920 €	3 910 €	8 280 €
			Groupe 4	42 330 €	3 528 €	7 470 €
Ingénieurs territoriaux	A	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	Groupe 1	46 920 €	3 910 €	8 280 €

¹ Ces montants sont rappelés à titre indicatifs et sont à jour au moment de l'entrée en vigueur de l'accord. Toute évolution réglementaire postérieure ayant pour objet de modifier les plafonds réglementaire sera pleinement opposable au Département, indépendamment des montés exposés dans la présente annexe.

ANNEXE 2 : MONTANTS PLAFONDS LEGAUX PAR CADRES D'EMPLOIS

			Groupe 2	40 290 €	3 358 €	7 110 €
			Groupe 3	36 000 €	3 000 €	6 350 €
			Groupe 4	31 450 €	2 621 €	5 550 €
Techniciens territoriaux	B	Techniciens supérieurs du développement durable	Groupe 1	19 660 €	1 638 €	2 680 €
			Groupe 2	18 580 €	1 548 €	2 535 €
			Groupe 3	17 500 €	1 458 €	2 385 €
Agents de maîtrise territoriaux	C	Adjoints techniques des administrations de l'Etat	Groupe 1	11 340 €	945 €	1 260 €
Adjoints techniques territoriaux			Groupe 2	10 800 €	900 €	1 200 €
ANIMATION						
Animateurs territoriaux	B	Secrétaires administratifs des administrations de l'Etat	Groupe 1	17 480 €	1 457 €	2 380 €
			Groupe 2	16 015 €	1 335 €	2 185 €
			Groupe 3	14 650 €	1 221 €	1 995 €
Adjoints territoriaux d'animation	C	Adjoints administratifs des administrations de l'Etat	Groupe 1	11 340 €	945 €	1 260 €
			Groupe 2	10 800 €	900 €	1 200 €
SOCIALE						
Conseillers territoriaux socio-éducatifs	A	Conseillers techniques de service social	Groupe 1	25 500 €	2 125 €	4 500 €
			Groupe 2	20 400 €	1 700 €	3 600 €
Assistants territoriaux socio-éducatifs	A	Assistants de service social des administrations de l'Etat (préfectures)	Groupe 1	19 480 €	1 623 €	3 440 €
			Groupe 2	15 300 €	1 275 €	2 700 €
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	Educateurs de la protection judiciaire de la jeunesse	Groupe 1	14 000 €	1 167 €	1 680 €
			Groupe 2	13 500 €	1 125 €	1 620 €
			Groupe 3	13 000 €	1 083 €	1 560 €
Agents sociaux territoriaux	C	Adjoints administratifs des administrations de l'Etat	Groupe 1	11 340 €	945 €	1 260 €
			Groupe 2	10 800 €	900 €	1 200 €
MEDICO-SOCIALE						
Médecins territoriaux	A	Médecins inspecteurs de santé publique	Groupe 1	43 180 €	3 598 €	7 620 €
			Groupe 2	38 250 €	3 187 €	6 750 €

¹ Ces montants sont rappelés à titre indicatifs et sont à jour au moment de l'entrée en vigueur de l'accord. Toute évolution réglementaire postérieure ayant pour objet de modifier les plafonds réglementaire sera pleinement opposable au Département, indépendamment des montés exposés dans la présente annexe.

ANNEXE 2 : MONTANTS PLAFONDS LEGAUX PAR CADRES D'EMPLOIS

			Groupe 3	29 495 €	2 458 €	5 205 €
Cadres territoriaux de santé	A	Conseillers techniques de service social	Groupe 1	25 500 €	2 125 €	4 500 €
			Groupe 2	20 400 €	1 700 €	3 600 €
Psychologues territoriaux	A	Psychologue des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse	Groupe 1	22 000 €	1 550 €	3 100 €
			Groupe 2	18 000 €	1 400 €	2 700 €
Puéricultrices territoriales	A	Assistants de service social des administrations de l'Etat (préfectures)	Groupe 1	19 480 €	1 623 €	3 440 €
			Groupe 2	15 300 €	1 275 €	2 700 €
Infirmiers territoriaux en soins généraux	A	Assistants de service social des administrations de l'Etat (préfectures)	Groupe 1	19 480 €	1 623 €	3 440 €
			Groupe 2	15 300 €	1 275 €	2 700 €
Infirmiers territoriaux	B	Infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat	Groupe 1	9 000 €	750 €	1 230 €
			Groupe 2	8 010 €	668 €	1 090 €
Techniciens paramédicaux	B	Infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat	Groupe 1	9 000 €	750 €	1 230 €
			Groupe 2	8 010 €	668 €	1 090 €
Auxiliaires de puériculture territoriaux	B	Infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat	Groupe 1	9 000 €	750 €	1 230 €
			Groupe 2	8 010 €	668 €	1 090 €

¹ Ces montants sont rappelés à titre indicatifs et sont à jour au moment de l'entrée en vigueur de l'accord. Toute évolution réglementaire postérieure ayant pour objet de modifier les plafonds réglementaire sera pleinement opposable au Département, indépendamment des montés exposés dans la présente annexe.

ANNEXE 2 : MONTANTS PLAFONDS LEGAUX PAR CADRES D'EMPLOIS

CULTURELLE						
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	Conservateurs du patrimoine	Groupe 1	46 920 €	3 910 €	8 280 €
			Groupe 2	40 290 €	3 358 €	7 110 €
			Groupe 3	34 450 €	2 871 €	6 080 €
			Groupe 4	31 450 €	2 621 €	5 550 €
Conservateurs territoriaux des bibliothèques	A	Conservateurs des bibliothèques	Groupe 1	34 000 €	2 833 €	6 000 €
			Groupe 2	31 450 €	2 621 €	5 550 €
			Groupe 3	29 750 €	2 479 €	5 250 €
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	Bibliothécaires	Groupe 1	29 750 €	2 479 €	5 250 €
Bibliothécaires territoriaux			Groupe 2	27 200 €	2 267 €	4 800 €
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	Bibliothécaires assistants spécialisés	Groupe 1	16 720 €	1 393 €	2 280 €
			Groupe 2	14 960 €	1 247 €	2 040 €
Adjointes territoriaux du patrimoine	C	Adjointes techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture	Groupe 1	11 340 €	945 €	1 260 €
			Groupe 2	10 800 €	900 €	1 200 €
SPORTIVE						
Conseillers des activités physiques et sportives	A	Conservateurs du patrimoine	Groupe 1	25 500 €	2 125 €	4 500 €
			Groupe 2	20 400 €	1 700 €	3 600 €
Éducateurs des activités physiques et sportives	B	Bibliothécaires assistants spécialisés	Groupe 1	17 480 €	1 457 €	2 380 €
			Groupe 2	16 015 €	1 335 €	2 185 €
			Groupe 3	14 650 €	1 221 €	1 995 €
Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjointes techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture	Groupe 1	11 340 €	945 €	1 260 €
			Groupe 2	10 800 €	900 €	1 200 €

¹ Ces montants sont rappelés à titre indicatifs et sont à jour au moment de l'entrée en vigueur de l'accord. Toute évolution réglementaire postérieure ayant pour objet de modifier les plafonds réglementaire sera pleinement opposable au Département, indépendamment des montés exposés dans la présente annexe.